

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/35/488  
26 septembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
Point 64 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

Assistance au Tchad

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 34/120 du 14 décembre 1979, l'Assemblée générale s'est montrée profondément préoccupée par "la destruction massive de biens et les graves dommages à l'infrastructure économique et sociale du Tchad causés par la dégradation progressive de la situation politique qui s'est caractérisée par un conflit armé durant les treize dernières années". Elle a affirmé "le besoin urgent d'une action internationale pour venir en aide au Gouvernement tchadien dans ses efforts pour la reconstruction, le relèvement et le développement du pays".
2. Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'organiser un programme international d'assistance financière, technique et matérielle en faveur du Tchad pour lui permettre de faire face à ses besoins en matière de reconstruction, de relèvement et de développement, d'envoyer une mission au Tchad, pour étudier avec le gouvernement l'aide dont il a besoin dans ce domaine, et de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, sur l'application des dispositions de la résolution.
3. Le texte de la résolution 34/120 a été porté à l'attention de tous les Etats Membres, ainsi qu'à celle des institutions spécialisées et des organisations intéressées du système des Nations Unies, d'organisations régionales ou inter-régionales et d'institutions financières internationales.
4. Malheureusement, la situation politique ne s'est pas améliorée au Tchad depuis l'adoption de cette résolution. Très nombreux sont ceux qui se sont trouvés sans abri et plus de 300 000 personnes ont été forcées de chercher asile dans des pays voisins, notamment dans la République-Unie du Cameroun. Tant que la sécurité ne se sera pas améliorée, il ne sera pas possible d'envoyer au Tchad une mission des Nations Unies chargée de visiter le pays et d'étudier avec les autorités tchadiennes l'aide dont elles ont besoin pour la reconstruction, le relèvement et le développement du pays. Le Secrétaire général suivra de près l'évolution de la situation et s'assurera que tous les efforts sont faits pour mobiliser une assistance internationale dès que les hostilités auront cessé.